

NORME INTERNATIONALE

ISO
3262-10

Première édition
2000-05-01

Matières de charge pour peintures — Spécifications et méthodes d'essai —

**Partie 10:
Talc et chlorite naturels sous forme
lamellaire**

iTeh Standards
Extenders for paints — Specifications and methods of test —
[*\(https://standards.iteh.ai\)*](https://standards.iteh.ai)
Document Preview

[ISO 3262-10:2000](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0361a452-bcb8-4a1e-b65a-5f0638ee68d7/iso-3262-10-2000>



Numéro de référence
ISO 3262-10:2000(F)

© ISO 2000

PDF — Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview**

[ISO 3262-10:2000](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0361a452-bcb8-4a1e-b65a-5f0638ee68d7/iso-3262-10-2000>

© ISO 2000

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 734 10 79
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente partie de l'ISO 3262 peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 3262-10 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 35, *Peintures et vernis*, sous-comité SC 2, *Pigments et matières de charge*.

La présente partie de l'ISO 3262 et les autres parties (voir ci-dessous) annulent et remplacent l'ISO 3262:1975, qui a fait l'objet d'une révision technique. La partie 1 comprend la définition du terme «matière de charge» et présente un certain nombre de méthodes d'essai qui s'appliquent à la plupart des matières de charge; la partie 2 et les parties suivantes prescrivent les exigences et, s'il y a lieu, les méthodes d'essai particulières s'appliquant à des matières de charge données.

L'ISO 3262 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Matières de charge pour peintures — Spécifications et méthodes d'essai*:

<https://standards.iec.ch/catalog/standards/iso/0361a452-bcb8-4a1e-b65a-5f0638ee68d7/iso-3262-10-2000>

- Partie 1: *Introduction et méthodes d'essai générales*
- Partie 2: *Barytine (sulfate de baryum naturel)*
- Partie 3: *Blanc fixe*
- Partie 4: *Craie*
- Partie 5: *Carbonate de calcium cristallin naturel*
- Partie 6: *Carbonate de calcium précipité*
- Partie 7: *Dolomite*
- Partie 8: *Kaolin naturel*
- Partie 9: *Kaolin calciné*
- Partie 10: *Talc et chlorite naturels sous forme lamellaire*
- Partie 11: *Talc naturel sous forme lamellaire contenant des carbonates*
- Partie 12: *Mica de type muscovite*
- Partie 13: *Quartz naturel broyé*
- Partie 14: *Cristobalite*
- Partie 15: *Silice vitreuse*
- Partie 16: *Alumines hydratées*

- *Partie 17: Silicate de calcium précipité*
- *Partie 18: Silicoaluminate de sodium précipité*
- *Partie 19: Silice précipitée*
- *Partie 20: Silice pyrogénée*
- *Partie 21: Sable de silice (quartz naturel non broyé)*
- *Partie 22: Kieselguhr, flux-calciné*

L'annexe A de la présente partie de l'ISO 3262 est donnée uniquement à titre d'information.

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 3262-10:2000](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0361a452-bcb8-4a1e-b65a-5f0638ee68d7/iso-3262-10-2000>

Matières de charge pour peintures — Spécifications et méthodes d'essai —

Partie 10: Talc et chlorite naturels sous forme lamellaire

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 3262 prescrit les spécifications et les méthodes d'essai correspondantes pour les produits préparés à partir de talc et de chlorite naturels sous forme lamellaire.

NOTE Les classes minéralogiques ont été fixées en fonction des produits disponibles sur le marché (voir annexe A).

2 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 3262. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente partie de l'ISO 3262 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 787-2:1981, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 2: Détermination des matières volatiles à 105 °C*.

<https://standards.iehl.ai/catalog/standards/iso/0361a452-bcb8-4a1e-b65a-5f0638ee68d7/iso-3262-10-2000>

ISO 787-3:—¹⁾, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 3: Détermination des matières solubles dans l'eau — Méthode par extraction à chaud*.

ISO 787-7:1981, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 7: Détermination du refus sur tamis — Méthode à l'eau — Méthode manuelle*.

ISO 787-9:1981, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 9: Détermination du pH d'une suspension aqueuse*.

ISO 787-14:1973, *Méthodes générales d'essais des pigments — Partie 14: Détermination de la résistivité de l'extrait aqueux*.

ISO 787-18:1983, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 18: Détermination du refus sur tamis — Méthode mécanique avec liquide d'entraînement*.

ISO 3262-1:1997, *Matières de charge pour peintures — Spécifications et méthodes d'essai — Partie 1: Introduction et méthodes d'essai générales*.

ISO 3262-2:1998, *Matières de charge pour peintures — Spécifications et méthodes d'essai — Partie 2: Barytine (sulfate de baryum naturel)*.

1) À publier. (Révision de l'ISO 787-3:1979)

3 Terme et définition

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 3262, le terme et la définition suivants s'appliquent.

3.1

talc/chlorite naturel

mélange naturel de silicate de magnésium hydraté $3\text{MgO},4\text{SiO}_2,\text{H}_2\text{O} \mid \text{Mg}_3[(\text{OH})_2/\text{Si}_4\text{O}_{10}]$ et de silicate de magnésium et d'aluminium hydraté $\text{MgAl}_2[(\text{OH})_2/\text{Al}_2\text{Si}_2\text{O}_{10}],\text{Mg}_3(\text{OH})_6$ sous forme lamellaire

4 Spécifications et méthodes d'essai

Pour le talc et chlorite naturels sous forme lamellaire conforme à la présente partie de l'ISO 3262, les spécifications essentielles sont prescrites dans le Tableau 1 et les spécifications optionnelles dans le Tableau 2.

Tableau 1 — Spécifications essentielles

Caractéristique	Unité	Spécification				Méthode d'essai
		Qualité A	Qualité B	Qualité C	Qualité D	
Teneur en talc	% (m/m)	100 à 85	85 à 70	70 à 30	30 à 0	Diffraction des rayons X ou à convenir entre les parties concernées
Teneur en chlorite		0 à 15	5 à 30	20 à 70	60 à 100	
Teneur totale en talc/chlorite, min.		90				
Perte au feu	% (m/m)	4,7 à 9,5	5,9 à 11,1	7,0 à 13,9	9,8 à 16,0	ISO 3262-1
Matières volatiles à 105 °C, max.	% (m/m)	0,5				ISO 787-2 ^a
Matières solubles dans l'eau, max.	% (m/m)	0,2				ISO 787-3
pH de la suspension aqueuse	—	8 à 10 ^b				ISO 787-9

^a Après accord entre les parties concernées, des prises d'essai autres que de 10 g pourront être utilisées.

^b Ces valeurs excluent un éventuel traitement de surface.

Tableau 2 — Spécifications optionnelles

Caractéristique	Unité	Spécification				Méthode d'essai
		Qualité A	Qualité B	Qualité C	Qualité D	
Refus sur tamis de 45 µm	% (m/m)	À convenir entre les parties concernées				ISO 787-7 ou ISO 787-18
Répartition granulométrique (méthode instrumentale)	% (m/m)					À convenir entre les parties concernées ^a
Matière soluble dans l'acide chloridrique	% (m/m)					ISO 3262-2:1998, article 7
Couleur	—					ISO 3262-1
Blancheur	—	À convenir entre les parties concernées				À convenir entre les parties concernées ^b
Résistivité de l'extrait aqueux	Ω · m					ISO 787-14

^a Une description générale d'une méthode par sémination utilisant une absorption de rayons X est donnée dans l'EN 725-5:1996, *Céramiques techniques avancées — Méthodes d'essai pour les poudres céramiques — Partie 5: Détermination de la distribution granulométrique*.

^b Méthode d'essai en cours d'élaboration.